

SECTION G - ADMISSIBILITÉ À LA RETRAITE

La méthode utilisée pour les prévisions de l'admissibilité à la retraite est fondée sur trois critères :

Employés âgés d'au moins 55 ans et comptant au moins 30 années de service.

Employés âgés d'au moins 55 ans et comptant au moins 35 années de service.

Employés âgés d'au moins 60 ans et comptant au moins 2 années de service.

Admissibilité et départ à la retraite

Le nombre d'employés admissibles à la retraite croît d'année en année. En effet, 11,2 % des employés canadiens (444 personnes) étaient admissibles à la retraite au 31 mars 2003. Nos prévisions indiquent que cette proportion atteindra 27,9 % dans cinq ans (toutes choses étant égales par ailleurs, notamment la taille de l'effectif) et 43,3 % dans dix ans.

Cette situation est plus marquée chez les permutants, dont 16,8 % étaient admissibles à la retraite au 31 mars 2003, comparativement à 5,8 % pour les non-permutants. Par ailleurs, on constate que 37,5 % des employés du groupe EX étaient admissibles à la retraite au 31 mars 2003. Cette proportion grimpera à plus de 50 % dans cinq ans. Chez les employés du groupe FS, la situation semble acceptable, puisque 11,5 % d'entre eux étaient admissibles à la retraite au 31 mars 2003 et que 23,7 % le seront dans cinq ans. Le succès du recrutement au sein de ce groupe n'est pas étranger à cette situation (voir graphique 4).

